



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement social

Question écrite n° 20452

Texte de la question

Mme Odile Saugues souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'insuffisance des aides budgétaires de l'Etat au secteur locatif social. En effet, les montants mis à disposition des DDE en 2001 et 2002 sur la ligne fongible, de l'ordre de 510 millions d'euros ont été intégralement consommés (97 %) par les organismes de logement social en financements PLUS, PLAI et PALULOS. Malgré le gel d'une partie des crédits de la ligne fongible d'avril à septembre 2002 et grâce à la forte consommation des agréments en fin d'année, 55 000 logements ont été agréés en PLAI, PLUS et PLS en 2002, dont 44 500 en PLAI et PLUS, soit 103 % de l'objectif initial. Après les faibles niveaux de consommation antérieurs, ces bons résultats sont notamment dus aux mesures du plan de relance de mars 2001, qui ont contribué à améliorer l'équilibre financier des opérations, en particulier grâce notamment au relèvement des taux de subventions du PLUS et de la subvention pour surcharge foncière. Or, malgré ces résultats encourageants, et alors que les crédits inscrits dans la loi de finances initiale pour 2003 devaient permettre le financement d'un programme de 42 000 logements PLUS et PLAI et 80 000 logements améliorés avec PALULOS, ces crédits ont fait l'objet d'un gel de 30 % des montants initiaux et d'une annulation. Cette annulation de 9 % des crédits diminuera la production de PLUS et de PLAI de 4 000 logements si elle est appliquée de façon uniforme sur toutes les lignes concernées et la transformation du gel en annulation définitive amputerait le programme initial de 12 500 logements locatifs sociaux. Dans ces conditions, elle lui demande de lui préciser les moyens que le Gouvernement compte engager pour réaliser le programme de 42 000 logements PLUS et PLAI prévu dans la loi de finances.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a dû procéder, dès le début de l'année, à des mesures de régulation budgétaire dans le souci de maîtriser les dépenses publiques en vue notamment de répondre aux exigences européennes résultant du pacte de stabilité. Le budget du logement a, au même titre que celui des autres départements ministériels, été affecté par ces mesures. Toutefois, afin de ne pas remettre en cause les objectifs du Gouvernement en matière de développement d'une offre locative de qualité, le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer a obtenu du Premier ministre l'autorisation de redéployer les marges de manœuvre de son ministère pour tenir intégralement les engagements pris en matière de construction et d'acquisition-amélioration de logements locatifs sociaux. Ainsi, l'objectif, fixé initialement à 42 000 logements financés au moyen des prêts locatifs à usage social (PLUS) et des prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), pourra être tenu. Si l'on ajoute à cette offre nouvelle celle financée au moyen des prêts locatifs sociaux (PLS), c'est un total de 55 000 logements qui bénéficieront du soutien financier de l'État en 2003.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20452

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4933

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7295